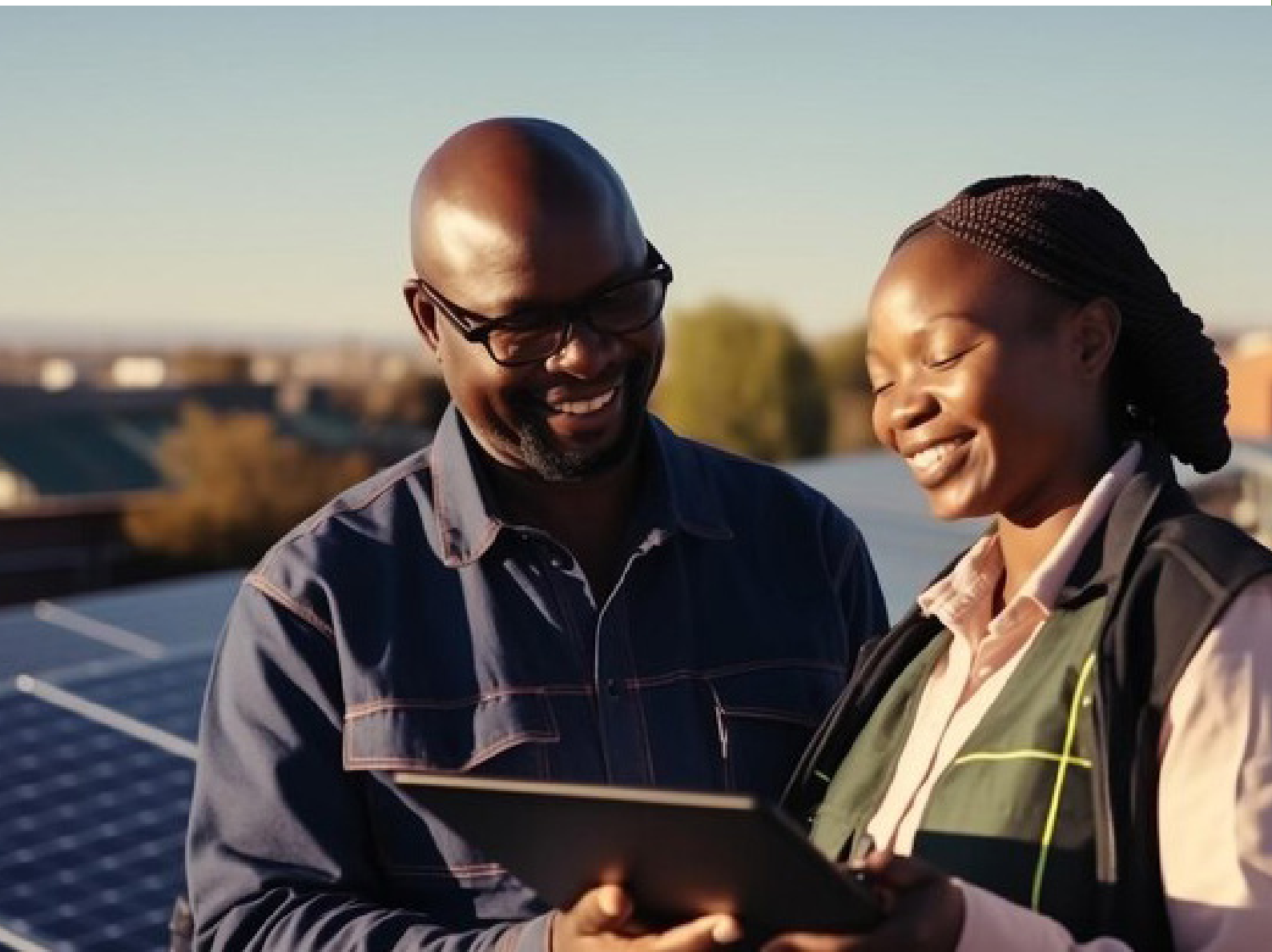


Pour un partenariat juste en faveur de la transition énergétique au Sénégal.

Septembre 2024



Pour un partenariat juste en faveur de la
Transition Énergétique au Sénégal.



Sommaire

Note introductive.....	4
I. Les contours du JETP sénégalais.....	5
II. La mise en œuvre du JETP.....	6
1. Structure de gouvernance du JETP.....	6
2. Le plan de mise en œuvre du JETP.....	7
III. Enjeux, opportunités, risques du JETP.....	7
1. Les enjeux.....	7
2. Les opportunités du JETP.....	8
3. Les défis de la mise en œuvre du JETP.....	9
4. Les risques stratégiques.....	10
Recommandations.....	11



NOTE INTRODUCTIVE

La transition énergétique implique l'évolution d'un système dominé par l'utilisation des énergies fossiles vers la génération d'un mix énergétique irrigué par les énergies renouvelables avec l'ambition d'atteindre une économie totalement décarbonisée (zéro net). La matérialisation de cette transformation du système énergétique constitue une étape cruciale de la transition écologique. Il ne s'agit pas seulement de passer à l'utilisation d'énergies propres et renouvelables, mais de définir une vision holistique impliquant la production, la consommation, le prix et le coût de la production énergétique, la maîtrise des technologies de production et les infrastructures. Toute une chaîne de valeurs est à promouvoir, en tenant compte des risques pour l'environnement.

Au Sénégal, la transition écologique est érigée au rang de priorité stratégique au sein du ministère de l'Environnement et de la Transition écologique. Auparavant, le pays s'était engagé, notamment en fonction de l'accord de Paris et de la signature du partenariat pour une transition énergétique juste (JET-P), à élaborer une vision à long terme pour la stratégie de développement à faible émission de gaz à effet de serre (LT-LEDS), ainsi qu'un plan de financement de projets pour promouvoir les énergies renouvelables. Les engagements du Sénégal dans le cadre de ce partenariat font suite à l'adoption, depuis 2012, d'une stratégie de mix énergétique visant à réduire la dépendance aux énergies fossiles importées et à assurer l'accès universel à l'électricité. Aujourd'hui le Sénégal dispose d'une lettre de politique du développement du secteur de l'énergie (LPDSE) 2024-2028 articulée autour du développement du gaz to power avec l'utilisation du gaz naturel liquéfié, la promotion des énergies renouvelables et d'autres opportunités (hydrogène, nucléaire,) identifiées au niveau du ministère de l'Énergie du pétrole et des mines.

A ce jour, environ 4,8 millions de Sénégalais n'ont toujours pas accès à l'électricité et dépendent de sources d'énergie polluantes (Our World in data)¹. Le pays continue de dépendre fortement de l'im-

portation de combustibles fossiles pour répondre à ses besoins énergétiques, en dépit des découvertes pétrolières et gazières au large des côtes sénégalaises. Depuis lors, le Sénégal projette d'exploiter ces ressources pour garantir le progrès socio-économique et éradiquer la pauvreté.
ncore non définis

À l'horizon 2035, le Sénégal prévoit de mobiliser des ressources pour abandonner les modes de production d'énergie à forte intensité d'émissions. Cependant, ce choix s'accompagne de défis majeurs, et le pays devra compter sur un soutien substantiel pour concilier ses objectifs de transformation économique par l'industrialisation avec ceux énoncés par l'Accord de Paris.

Il est donc crucial de replacer cette transition dans un contexte historique, notamment la COP 26 de Glasgow, où il a été préconisé de « cesser d'apporter une aide publique directe au secteur international des combustibles fossiles [...], hormis dans un nombre limité de cas clairement définis par chaque pays conformément à la limite d'élévation de la température de 1,5 °C et aux objectifs de l'Accord de Paris », un engagement également réitéré dans le communiqué des dirigeants du G7 de 2022 rédigé sous la présidence de la République fédérale d'Allemagne.

Le Sénégal qui n'est pas un pays grand pollueur est quand même l'un des quatre premiers pays au monde à signer le partenariat pour une transition énergétique juste avec le groupe de partenariat international. Même si son profil de dépendance aux énergies fossiles est très différent de l'Afrique du Sud, la réussite de la mise en œuvre de la transition énergétique au Sénégal pourrait influencer d'autres pays membres du Système d'échanges d'énergie électrique ouest-africain (EEEOA), ainsi que d'autres institutions comme l'UEMOA et la CEDEAO. Ce serait un signal positif pour d'autres pays candidats potentiels au JETP pour engager la transition énergétique.

En intégrant prochainement le cercle restreint des pays producteurs de pétrole et de gaz, le Sénégal

1. New Climate Institute : : Sénégal renouvelable. Opportunités de coopération au développement germano-sénégalais pour un avenir durable, Juin 2023



exploite des ressources naturelles qui peuvent accélérer la transformation économique du pays. Toutefois, des problématiques majeures subsistent, notamment en ce qui concerne l'accès universel à l'énergie pour assurer le progrès social. Des centaines de milliers de ménages tardent encore à bénéficier d'un accès à l'électricité et dépendent d'autres sources d'éclairage. L'économie sénégalaise, encore fragile, continue de dépendre des énergies fossiles en attendant les revenus des rentes pétrolières et gazières. En même temps le pays dispose d'un énorme potentiel en source d'énergie renouvelable (solaire photovoltaïque, éolienne, hydraulique, biomasse,...) et affiche déjà une grande ambition dans ce sens.

Dans un tel contexte, la transition énergétique représente une opportunité pour le Sénégal. Le potentiel extractif n'étant pas durable, il est impératif d'envisager d'autres moyens pour les nations africaines, particulièrement celles dotées de prédispositions naturelles, de pallier l'énergie fossile.

Le Sénégal doit se préparer à rassembler les prérequis essentiels pour la mise en œuvre de la transition énergétique, en dépit du soutien des partenaires techniques et financiers dans le cadre du JETP. Il est nécessaire d'établir une chaîne d'information stratégique, légale, économique et financière, pour identifier les domaines prioritaires et modéliser des solutions justes et équitables.

I. LES CONTOURS DU JETP SÉNÉGALAIS

La déclaration politique du partenariat pour une transition énergétique entre l'État du Sénégal et le Groupe des Partenaires internationaux (France, Allemagne, Royaume-Uni, Canada, Union européenne) confirme les ambitions climatiques et énergétiques du pays. Ces ambitions sous-tendent ses efforts en matière d'atténuation et d'adaptation au changement climatique, ainsi que le développement d'un mix énergétique diversifié en faveur d'un accès universel et abordable à l'électricité. Le JETP sénégalais repose sur trois axes clés :

- le développement d'une stratégie globale résiliente aux changements climatiques pour le

secteur de l'énergie, accompagnée d'un plan d'investissement. Cette stratégie sera cohérente avec l'objectif de limiter l'augmentation des températures à 1,5° C, en ligne avec l'Accord de Paris, tout en améliorant l'accès universel à l'électricité à un prix compétitif, créant des emplois et favorisant l'accessibilité financière. La stratégie inclura également une modélisation macroéconomique des voies sobres en carbone et résilientes aux changements climatiques les plus rentables.

- le renforcement du développement des énergies renouvelables et de toutes les infrastructures et technologies éprouvées qui accéléreront leur déploiement et leur utilisation, y compris l'amélioration du stockage et la stabilisation du réseau. Grâce à cet effort continu, et avec la mobilisation des financements de l'IPG, le Sénégal prévoit de porter la part des énergies renouvelables à 40 % de son mix électrique d'ici 2030, en cohérence avec les études menées dans le cadre du Plan Intégré à Moindre Coût (PIMC).
- le développement d'une stratégie de transition pour passer d'un mix électrique basé sur des combustibles très polluants à des énergies propres, dans une logique de réduction des émissions du secteur.

Pour ce faire, un montant de 2,5 milliards d'euros de financements nouveaux et additionnels est annoncé par l'IPG pour soutenir la mise en œuvre de la première phase, qui s'étendra sur 3 à 5 ans. Des financements supplémentaires pourront être mobilisés au-delà de cette période, essentiellement sous forme de prêts concessionnels. A l'état actuel des engagements, seulement 6,6 % sont destinés aux subventions, 69,2 % constituent de prêts concessionnels, 1,8 % de prêts à taux de marché et 12% encore non définis.²

Six secteurs stratégiques sont prioritaires pour l'État du Sénégal dans ce cadre : énergie, transport, mobilité, entreprises, industrie, agriculture et bâtiment. Suivant cette logique, le plan d'investissement, initialement attendu en juin 2024 et toujours en cours d'élaboration, fournira un état des lieux de la consommation d'énergie, du cadre légal et réglementaire, ainsi que d'autres éléments résultant

2. Unité de coordination et de la Cellule de transition énergétique, MEPM



d'études préparatoires.

Le plan d'investissement exposera également les objectifs nationaux et perspectives de la transition énergétique à court terme, en incluant la finalisation de la modélisation des scénarios de la transition énergétique, des projets et initiatives. Il devrait aussi permettre une meilleure lisibilité des besoins en renforcement des capacités, ainsi que des besoins d'investissement et des sources de financement mobilisables. En attendant, des projets dits fast track sont en cours d'exécution ou de négociation entre les administrations de l'État et les pays membres de l'IPG, sous l'arbitrage du comité de pilotage de la mise en œuvre du JETP, dirigé par le ministère de l'Énergie, du Pétrole et des Mines (MEPM).

Ces engagements politiques devront s'ancrer dans le cadre stratégique global du pays et se traduire clairement dans sa stratégie à long terme de développement à faible émission de gaz à effet de serre (LT-LEDS), attendue en 2024, ainsi que dans sa lettre de politique du développement du secteur de l'énergie (LPDSE) 2024-2028, et enfin la Contribution Nationale Déterminée qui sera revue en 2025.

II. LA MISE EN ŒUVRE DU JETP

1. Structure de gouvernance du JETP

La structure de gouvernance du JETP sénégalais, mise en place en septembre 2023, soit trois mois après la conclusion de l'accord de partenariat, s'articule autour d'un comité de pilotage interministériel dirigé par le secrétaire général du ministère de l'Énergie, du Pétrole et des Mines. Cet organe, responsable de la mise en œuvre de la stratégie de transition énergétique, gère les relations avec l'IPG et les autres partenaires techniques et financiers. Il supervise également les travaux de l'Unité de coordination (UCS) et de la Cellule de transition énergétique (CTE), récemment créée au sein du ministère pour organiser l'intervention de l'État sur cette nouvelle problématique.

La CTE, qui regroupe des points focaux sectoriels issus des structures du ministère de tutelle ainsi que d'autres branches du gouvernement concernées par la transition énergétique (MFB, MEPC, MITD, MAER), est organisée autour de quatre groupes de travail thématiques. Ces groupes sont ouverts aux acteurs non gouvernementaux, tels que les organisations citoyennes, le secteur privé et les organisations syndicales. Les thématiques abordées dans ce cadre incluent « Technique et transfert de technologie », « Finance », « Justice et équité » et « Politique et gouvernance ».³

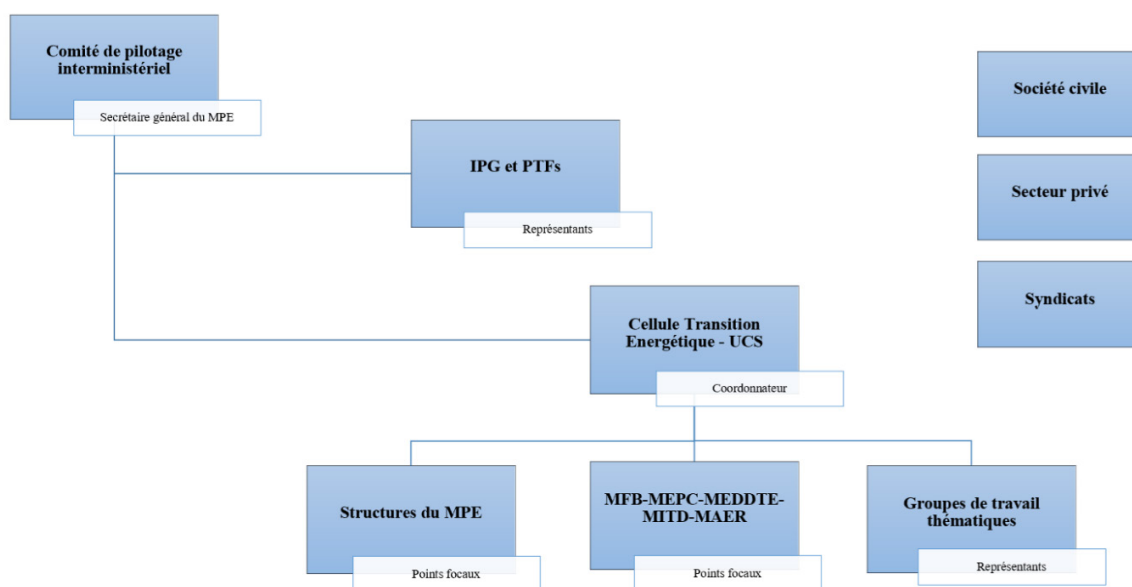


Figure 2 : structure de gouvernance du JETP sénégalais

Source : Yaye Catherine D. DIENG, MPE, « Présentation du Partenariat pour une transition énergétique juste JETP », Atelier NRGI, 29 janvier 2024. Neptune, Saly

3. Ibid.



2. Le plan de mise en œuvre du JETP

Le comité de pilotage est chargé d'organiser le processus de mise en œuvre du JETP et de prendre les décisions nécessaires. À cet effet, il doit définir les orientations stratégiques, mobiliser les financements avec les bénéficiaires identifiés, et mettre en place le cadre de gouvernance avec les différentes parties prenantes, y compris la société civile et le secteur privé national. En ce qui concerne la définition des orientations stratégiques, le comité de pilotage doit, en collaboration avec le gouvernement, valider la stratégie à court terme du JETP. Cette stratégie doit favoriser un mix énergétique au meilleur coût économique et environnemental, tout en soutenant la croissance économique endogène du Sénégal. De plus, elle doit inclure une approche de financement qui prend en compte les surcoûts par rapport à d'autres scénarios.

La mobilisation des financements doit passer par l'élaboration, par un cabinet spécialisé, du Plan d'Investissement et de son Plan d'Actions. Ce Plan d'Actions doit prioriser le volet social, valoriser le secteur privé national et maîtriser l'impact budgétaire. Il est également nécessaire de mettre en œuvre un plan de sensibilisation et de formation des acteurs de la finance locale sur les opportunités offertes par le JETP, ainsi que d'élaborer une stratégie de mobilisation des instruments de la finance climatique et un plan de renforcement des capacités associé (en lien avec le Plan d'Investissement). En termes de gouvernance, il est essentiel de renforcer le dialogue avec les populations, la société civile et le secteur privé, de mettre en œuvre un plan de sensibilisation pour garantir l'acceptabilité du JETP, d'établir un programme de formation et de sensibilisation des acteurs publics au JETP, de créer une task force pour accélérer la préparation des projets et la passation des marchés au sein du JETP, et enfin de définir un cadre d'échange et de coordination entre les partenaires financiers internationaux et nationaux (en lien avec le Plan d'Investissement). Toutes ces activités doivent impliquer les parties prenantes engagées dans le JETP.

III. ENJEUX, OPPORTUNITÉS, RISQUES DU JETP

Le choix du Sénégal parmi les premiers pays éligibles au JETP, aux côtés de l'Afrique du Sud, du Vietnam et de l'Indonésie, est discutable. Comparé à ces pays, le Sénégal n'est ni un grand pays industrialisé ni un grand pollueur. Même si le pays dépend des énergies fossiles pour satisfaire ses besoins énergétiques, il a réussi à développer, sans les financements spécifiques du JETP, une politique de mix énergétique incluant 31 % d'énergies renouvelables.

1. Les enjeux

Le Sénégal s'engage dans le JETP à un moment où le pays nourrit de grandes ambitions pour son développement économique et social durable. Avec un objectif de croissance économique annuelle de 8,5 % d'ici 2030, contre 4,1 % en 2023, le pays vise à porter le PIB par habitant à 2 286 \$ en 2028, contre 1 706 \$ en 2023. Parallèlement, le Sénégal prévoit de réduire ses émissions de gaz à effet de serre de manière inconditionnelle de moins de 7 % d'ici 2030 par rapport aux niveaux de 2010, et jusqu'à 29 % de manière conditionnelle (avec un soutien international), tout en visant un accès de 100 % à une électricité durable et à moindre coût à court terme.⁴

Cependant, le contexte énergétique sénégalais reste dominé par le carbone, avec des disparités notables dans l'accès à l'énergie. On note un taux de 65,6 % d'accès à l'électricité en zone rurale (MPE, 2023). Environ 60 % de l'approvisionnement total en énergie provient des produits pétroliers et du charbon, tandis que 39 % provient de la biomasse. Trois secteurs sont responsables de 90 % des émissions du secteur de l'énergie : l'électricité, les transports et l'industrie. Les émissions liées à ce secteur ont doublé entre 2005 et 2021, ce qui constitue un véritable enjeu dans un contexte de croissance économique projetée.

Une transition énergétique est indispensable pour maîtriser les émissions de gaz à effet de serre associées à la croissance économique. Elle constitue également un levier essentiel pour atteindre les objectifs de développement économique et social du-

4. Etude présentée par Institut Tony Blair, Avril 2024, document ppt.



rables du Sénégal.

2. Les opportunités du JETP

Un potentiel en ressources renouvelables et de bonnes perspectives dans le développement des énergies décarbonisées

Le pays bénéficie d'un rayonnement solaire moyen de 4,2 à 5 kWh/m²/jour, soit près de 70 % de plus par mètre carré que l'Allemagne du Nord.⁵ Le Sénégal possède déjà des centrales solaires photovoltaïques à grande échelle et a lancé des programmes pour soutenir les systèmes solaires photovoltaïques décentralisés dans les zones rurales. Le pays dispose également d'un important potentiel éolien, notamment le long des zones côtières où les vents sont forts et constants, comme en témoigne la centrale de Taiba Ndiaye. Ces efforts ont permis au Sénégal de dépasser, dès 2022, les objectifs en matière d'énergies renouvelables fixés dans sa contribution déterminée au niveau national (CDN) pour 2030.

La possibilité de développer les ressources renouvelables à travers la production d'hydrogène vert

Un marché pour les énergies renouvelables se développe de plus en plus, favorisé par les engagements des États et les nouvelles stratégies des grands consommateurs et producteurs d'énergie pour la décarbonisation industrielle et la recherche de carburants alternatifs pour le secteur de l'aviation et du transport maritime. Cette nouvelle opportunité pour l'hydrogène se présente aux pays en développement dotés d'importantes ressources renouvelables. Cette demande émergente confirme la vision prospective du savant panafricain Cheikh Anta Diop sur la physionomie énergétique du monde, anticipée quarante ans auparavant.⁶ Il envisageait l'hydrogène comme le vecteur énergétique d'avenir pour l'Afrique, remplaçant les énergies fossiles et même hydrauliques vouées à s'épuiser.

En dépit des défis urgents et à moyen terme en matière de politique énergétique, les vastes ressources renouvelables du Sénégal pourraient également servir à produire de l'hydrogène pour usage domestique et éventuellement, pour l'exportation. Cependant, un autre défi se pose : la disponibilité de l'eau douce nécessaire à l'électrolyse. La production d'hydrogène à grande échelle exige une importante quantité d'eau désalinisée, tout en veillant à la protection des écosystèmes marins environnants et des stocks de poissons dont dépend l'industrie locale de la pêche.

La possibilité de développer les minerais de transition pour soutenir la production d'énergie renouvelable.

Les minerais de transition énergétique jouent un rôle crucial dans le développement des énergies renouvelables et la réduction des émissions de carbone. A cet effet, ils sont essentiels pour soutenir cette transition au Sénégal.⁷ Les besoins en minerais varient selon les filières et les technologies employées : le lithium, le nickel, le cobalt, le manganèse et le graphite pour la construction de batteries ; les terres rares pour les aimants permanents des éoliennes et des moteurs de véhicules électriques ; et le cuivre et l'aluminium pour le déploiement des réseaux électriques. Quelques indices et gisements de minerais de transition sont connus au Sénégal.

En plus du phosphate exploité par les ICS, la SOMISEN⁸ compte développer des projets dans des zones et provinces géologiques à potentiel important en minerais stratégiques comme le lithium, le cobalt et autres produits rares. Cependant, leur développement fait aussi face à des défis de changement climatique, car les projets d'exploitation de ces minerais doivent nécessairement prendre en compte les aspects environnementaux, sociaux et économiques pour garantir leur viabilité.

5. New Climate Institute : Sénégal renouvelable. Opportunités de coopération au développement germano-sénégalais pour un avenir durable, Juin 2023

6. Communication de Cheikh Anta Diop au Symposium international de Kinshasa, 20-30 Avril 1985 : « la science, la technologie et le développement de l'Afrique et son avenir »

7. Les défis et les opportunités de la transition énergétique au Sénégal, Dr Arfang Lamine SOUMARE, in LEGS-Africa Magazine, N°2, Août 2024.

8. L'entreprise nationale en charge des mines développe un projet de recherche et de valorisation des minerais stratégiques dans la Lettre de politique sectorielle de développement des mines et de la géologie 2021-2025.



Une société civile dynamique s'investit sur la problématique de la Transition énergétique et s'organise pour jouer pleinement son rôle en contribuant à la réflexion, à l'élaboration des politiques, la mise en œuvre du JETP et en tant que sentinelle de la justice et de l'équité des projets et programmes

Les changements climatiques, et plus récemment la question de la transition énergétique, mobilisent les organisations citoyennes et non gouvernementales à bien des égards. Si certaines abordent ces enjeux sous un angle purement écologique, d'autres s'y intéressent pour des raisons économiques, sociales, stratégiques ou liées à la gouvernance. Ainsi, ces organisations dites de la « société civile » développent une expertise dans le domaine et mobilisent les citoyens et les communautés sur des questions d'équilibre socio-économique, de justice procédurale et cognitive.

Dans le cadre de la mise en œuvre du JETP, soutenues par des partenaires internationaux, nombre d'organisations citoyennes et communautaires nationales se sont regroupées au sein d'une plateforme des OSC sur la transition énergétique, partageant une déclaration commune clarifiant leur position sur cette transition. De ce fait, elles contribuent au pilotage et au suivi de la mise en œuvre du JETP, à travers des représentants désignés qui siègent au comité de pilotage et co-président le groupe de travail Justice et Équité (GT-JE). En collaboration avec le ministère de l'Environnement, la société civile a également piloté l'élaboration de la Vision à long terme (LT-LEDS).

3. Les défis de la mise en œuvre du JETP

Le dessein poursuivi par l'État du Sénégal dans la mise en œuvre effective d'une transition énergétique est de freiner, à long terme, les impacts désastreux du changement climatique, qui continue de causer d'énormes dégâts, notamment dans la région sahélienne. Il s'agit également de diversifier les sources d'approvisionnement énergétique tout en poursuivant une stratégie ambitieuse d'industrialisation et de progrès économique et social durable.

Il est évident que le JETP permettra de soutenir les efforts du Sénégal en matière d'accès universel à l'énergie et favorisera la consolidation d'un système énergétique relativement décarbonisé et résilient. Ce programme vise également à relever le défi d'une justice économique, sociale, et technologique, essentielle pour assurer une transition réussie.

Cependant, cette entreprise rencontre des défis majeurs dans son implémentation et sa pérennisation. En effet, dans un contexte d'exploitation des ressources pétrolières et gazières, destinées à combler un important déficit de production énergétique et à assurer, par ricochet, la transformation économique du pays, se pose la problématique de la cohérence des choix. Cette dynamique repose sur un triptyque de défis essentiels pour atteindre les résultats escomptés : le défi de la souveraineté, le défi d'un financement juste, et le défi d'une gouvernance équitable.

La souveraineté est une question centrale dans la perspective du nouveau régime installé depuis avril 2024. Elle fait partie des principes directeurs du prochain référentiel économique et social, qui doit se mettre en place en septembre. Elle implique la maîtrise de l'initiative dans la mise en œuvre des projets de transition énergétique. Cette souveraineté est d'autant plus importante face aux enjeux de la conjoncture mondiale, où de nombreux pays se replient sur eux-mêmes pour renforcer leur autonomie stratégique et s'affranchir de toute forme de dépendance, notamment énergétique. Cette nouvelle vision devra être mesurée par rapport au modèle du JETP, qui favorise l'attraction des investissements directs étrangers (IDE) et des producteurs indépendants d'électricité (IPP) dans le financement des projets.

Le financement représente l'un des défis majeurs en termes de transparence et de justice. La transition énergétique s'accompagne de coûts élevés nécessitant la mobilisation de ressources considérables. L'origine et l'utilisation de ces ressources détermineront les types de projets éligibles, dont le montage financier pourrait se faire au détriment de la structure de l'économie verte, en favorisant un transfert de la plus-value vers l'étranger, au détri-



ment du développement du secteur privé national sénégalais.

La gouvernance, quant à elle, doit reposer sur une feuille de route bien structurée, des objectifs à moyen et long terme, ainsi que des critères d'évaluation des projets garantissant l'équité et la justice. Les défis liés à la transparence, à l'inclusion des parties prenantes dans les instances et processus de prise de décision, ainsi qu'à la durabilité du système d'intégrité mis en place dans le cadre du pilotage du JETP, sont cruciaux. Dès le début, la gouvernance a été mise à l'épreuve par les exigences des organisations de la société civile, qui ont réussi à obtenir leur intégration dans toutes les instances de gouvernance, à savoir le COPIL et les groupes techniques. Cependant, en l'absence de code de conduite et de principes de gouvernance, la présence des parties prenantes ne garantit pas entièrement la transparence des décisions, qui semblent suivre la logique des priorités unilatéralement définies par le gouvernement.

L'absence de structures de gouvernance décentralisée pour l'implication des collectivités territoriales, le suivi opérationnel des projets, et la prise en compte des droits des communautés constitue également un défi majeur.

4. Les risques stratégiques

Le Sénégal se trouve à un moment charnière où s'entremêlent le développement des énergies renouvelables et le début de l'exploitation des nouvelles découvertes de ressources en hydrocarbures. À cet égard, le pays fait face à un choix crucial dans l'élaboration de son avenir énergétique. Bien que son potentiel en sources d'énergie renouvelable puisse permettre d'atteindre les objectifs fixés, le Sénégal risque de se retrouver avec des actifs échoués et des émissions élevées s'il se repose trop sur les ressources en énergies fossiles, telles que le pétrole et le gaz.

Toutefois, dans sa stratégie de développement des projets d'énergies renouvelables, notamment dans

le cadre du JETP, le Sénégal pourrait reproduire les mêmes schémas de dépendance et d'inégalités en progressant vers une économie verte. En effet, la tendance à privilégier de grands projets avec des producteurs indépendants d'électricité (IPP) et un mode de financement extraverti favorise une économie durable dominée par des entreprises étrangères issues des membres de l'IPG, utilisant des technologies inaccessibles aux entreprises nationales.

De plus, l'absence de recours à des technologies simples et accessibles, ainsi que le manque de renforcement des capacités des opérateurs privés nationaux et des communautés locales, pourrait empêcher la maîtrise des initiatives nécessaires à la mise en œuvre d'une transition énergétique véritablement inclusive.

L'adoption d'une stratégie JETP élaborée par l'Institut Tony Blair⁹ et financée par le gouvernement britannique ouvre la voie à une perspective extravertie, dirigée principalement par les partenaires financiers internationaux.

9. Orientations stratégiques proposées pour le Partenariat pour une Transition Énergétique Juste (JETP). Etude réalisée pour le ministère de l'Énergie, du Pétrole et des Mines par l'Institut Tony Blair, avec le soutien du Gouvernement britannique FCDO Avril 2024, document ppt.



RECOMMANDATIONS

L'analyse des risques et l'appréciation des défis préconisent les recommandations suivantes pour endiguer les premiers et relever les derniers :

- 1.** Développer une **Stratégie de Transition énergétique souveraine et intégrée**, en cohérence avec les orientations du PROJET, la stratégie de la Transition écologique, la Vision Long Terme de réduction des gaz à effet de serre, et la CND ;
- 2.** Renforcer le **cadre de pilotage de la stratégie de la Transition Énergétique avec un portage politique** au niveau de la Présidence de la République ou de la Primature, pour intégrer les décisions stratégiques de réduction de l'exploitation des ressources fossiles et des investissements à forte émission de gaz à effet de serre ;
- 3.** Veiller au **financement équitable des projets du JETP** en augmentant la part des subventions par rapport aux prêts concessionnels et aux taux du marché ;
- 4.** Mettre en place un **cadre de suivi des engagements** des membres du GPI dans le financement du JETP ;
- 5.** Intégrer dans le plan de financement du JETP une **composante Gouvernance, Engagement citoyen et participation publique**, pour le respect des principes de Transparence, de Responsabilité, d'inclusion, de justice sociale (procédurale, organisationnelle et distributive), d'équité territoriale et de genre ;
- 6.** Utiliser une partie de la rente pétrolière et gazière pour le **financement de la Transition énergétique** ;
- 7.** Renforcer et harmoniser le **cadre politique, juridique, institutionnel et l'environnement économique de la Transition énergétique**, par des réformes urgentes à mettre en œuvre d'ici fin 2025 ;
- 8.** Renforcer les capacités des entreprises sénégalaises en RH, technologies et accès au financement pour prendre en charge les **parts du contenu local** ;
- 9.** Veiller à l'intégration en bonne place des **projets de développement d'énergie renouvelable au niveau communautaire** sur les techniques de production de combustibles domestiques modernes, d'agriculture, d'accès à l'électricité durable, à travers des technologies simples et maîtrisables par les utilisateurs locaux ;
- 10.** Veiller à l'**intégration du développement des minerais stratégiques** pour une production durable des énergies renouvelables.



Adresse : 4, Yoff, route de l'aéroport, 2e étage,
Dakar, SÉNÉGAL

Téléphone : +221 77 414 17 64 / +221 33 860 24 87

Email : legs.africa2063@gmail.com

Site web : legs-africa.org / citizenlegs.org